

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 10 janvier 2011, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. Larbi Benkaddour
M. Louis Robert	M. François Brisson
M. Jacques Lessard	M. Yvan Pinsonneault

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Martine Barber, directrice des services administratifs est aussi présente.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyennes présentes et aux citoyens présents.

.- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous après l'ajout du point 5.1.2:

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

**Séance ordinaire du
LUNDI 10 JANVIER 2011 À 20 H 00
ORDRE DU JOUR OFFICIEL**

Mot de bienvenue

Points pour délibération

Doc.

Assemblées de décembre 2010

- | | | |
|-----|---|---|
| 1 | ➔ | Procès-verbal du 13 décembre 2010 |
| 1.2 | ➔ | Procès-verbal du 20 décembre 2010 à 19h00 |
| 1.3 | ➔ | Procès-verbal du 20 décembre 2010 à 20h10 |
| 1.4 | ➔ | Procès-verbal du 22 décembre 2010 |
| 1.5 | | Suivi des procès-verbaux |

Assemblée du 10 janvier 2011

- | | | |
|-----|---|--------------------------------|
| 2 | ➔ | Liste des comptes à payer 2010 |
| 2.1 | ➔ | Liste des comptes à payer 2011 |
| 2.2 | | Ajouts du 10 janvier 2011 |

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

- 3.1.1 → Formation 2011 de la FQM
- 3.1.2 → Annulation des résolutions 03-089-10 et 04-098-10
- 3.1.3 → Programme d'aide à la revitalisation
- 3.1.4 → Règlements de taxation pour information
- 3.1.5 → Invitation au Dîner des Fêtes du Club de l'Âge d'or

3.2 Gestion financière et administrative

- 3.2.1 → Annuaire des subventions du Québec
- 3.2.2 → Rapport pour l'acquisition d'un immeuble
- 3.2.3 Mise à niveau du système informatique
- 3.2.4 Échéances des taxes 2011
- 3.2.5 Plan de formation 2011

4 Sécurité publique

- 4.1 → Rapports des incendies

5 Transport

5.1 Voirie

- 5.1.1 → Demande de St-Paul à l'égard du fonds réservé à l'entretien des chemins
- 5.1.2 → Achat d'une cabine pour le tracteur John Deere

5.2 Réseau routier

- 5.2.1 → Entente intermunicipale pour la fourniture d'un radar portatif sur remorque

5.3 Hygiène du milieu

- 5.3.1 → Offre de services limités d'Aquatech

6 Aménagement, urbanisme et développement

6.1 Aménagement, urbanisme et zonage

- 6.1.1 → Étude préliminaire pour les eaux usées du Lac Bleu
- 6.1.2 → Adhésion à la COMBEQ - Congrès et formations
- 6.1.3 → Coupe d'arbre au 248, rue Saint-Georges
- 6.1.4 → Paniers à fleurs

7 Loisirs et culture

7.1 Activités récréatives

- 7.1.1 → Retouches garanties au plancher de la bibliothèque
- 7.1.2 → Table du loisir estival
- 7.1.3 → Logiciel de gestion en loisirs
- 7.1.4 → Programmation préliminaire de Plaisirs d'hiver
- 7.1.5 → Programmation préliminaire de la Semaine de relâche
- 7.1.6 Demande d'appui de la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie

7.2 Centre récréatif

- 7.2.1 Gestion des salles : location et tarification

Période de questions

Points d'information

Correspondance

* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document,

communiquiez avec Annie pour l'obtenir.*

- Co-1 Appel de la décision de la CPTAQ par M. Bérard
- Co-2 Avis des redevances à la MRC pour les matières résiduelles
- Co-3 Retour sur le colloque 2010 de la Fondation Rues Principales
- Co-4 Rapport des activités du Regroupement des Centre de la Petite Enfance de la Montérégie
- Co-5 Municipal World - Janvier 2011
- Co-6 Semaine québécoise pour un avenir sans tabac
- Co-7 FCM - Date limite pour l'achèvement des projets de stimulation de l'infrastructure
- Co-8 L'Approche - Bulletin d'information de Roche ltée, groupe-conseil
- Co-9 Inter Action - Bulletin pour les partenaires en sécurité civile et en sécurité incendie

Varia

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 01-001-11

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général;

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer la directrice des services administratifs à agir à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 10 janvier 2011.

Adopté

RÉSOLUTION 01-002-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2010 en remplaçant au dernier alinéa de la résolution numéro 12-396-10 le mot «finale» par les mots «sur laquelle les deux parties se seront entendues» en référence à l'entente pour la fourniture d'eau potable;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 20 décembre 2010;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 et celui de la séance extraordinaire ajournée du 22 décembre 2010 ;

De dispenser la directrice des services administratifs d'en donner lecture puisqu'une copie desdits procès-verbaux a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 01-003-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Fournisseurs 2010:	10639 à 10 667, 10682	30 275.44 \$
Déboursés directs 2010 :	10634 à 10637	8 671.53 \$
Salaires 2010:		29 890.75 \$
Fournisseurs 2011 :	10 668 à 10681 10683 à 10689	42 641.21 \$
Déboursés directs 2011 :	10638	127.00 \$

Adopté

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 11

.- Aucune question des gens présents.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 12

RÉSOLUTION 01-004-11

CONSEIL MUNICIPAL - ANNULATION DE RÉOLUTIONS

CONSIDÉRANT le rapport de la firme d'avocats Dunton, Rainville;

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier
APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'abroger les résolutions numéros 03-089-10 et 04-098-10.

Adopté

RÉSOLUTION 01-005-11

CONSEIL MUNICIPAL - CLUB DE L'ÂGE D'OR

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de l'invitation au dîner annuel du Club d'Âge d'Or de Ange-Gardien;

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 44 \$ au Club de l'Âge d'Or de Ange-Gardien pour la participation de madame la maire, Odette Ménard, et monsieur le conseiller, Jacques Lessard, à ce dîner.

Adopté

RÉSOLUTION 01-006-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - ANNUAIRE DES SUBVENTIONS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour
APPUYÉ PAR M. François Brisson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 69.95 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de l'annuaire des subventions du Québec en format CD-Rom.

Adopté

RÉSOLUTION 01-007-11

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation de la firme J.P. Cadrin & Ass. Inc., évaluateurs agréés;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 13 mars 2010 dont le thème était «Des idées d'avenir pour le développement de Ange-Gardien» et dont les résultats ont mis en relief :

- les secteurs identifiés prioritaires :

1. loisirs et parcs,
2. urbanisme,
3. environnement,

- et les principaux projets :

1. un centre sportif,
2. des règles d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les démarches encourues depuis le mois de mai 2010 suite au rapport de cette consultation pour, dans un premier temps, acquérir un terrain;

CONSIDÉRANT le besoin grandissant pour la municipalité de se doter d'infrastructures dans le but d'offrir de meilleurs services à la population;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

D'acquérir le lot 3 517 852 au montant de 190 000 \$ payable en 3 versements, à même le surplus accumulé de la municipalité, surplus qui sera à être remboursé sur une période de 3 ans;

De présenter aux citoyens de Ange-Gardien, un plan d'action pour ce lot dans les 18 mois suivants la date d'acquisition et de revendre ce lot si toutefois aucun projet n'est soumis durant ces 18 mois.

.- Monsieur Yvan Pinsonneault demande le vote.

.- Ont voté pour : Jacques Lessard
François Brisson
Odette Ménard

.- Ont voté contre : Yvan Pinsonneault
Louis Robert
Rhéal Grenier
Larbi Benkaddour

Rejeté

RÉSOLUTION 01-008-11

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE – ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT que la construction d'un centre sportif et/ou culturel n'est pas clairement identifiée comme une priorité pour la population;

- CONSIDÉRANT le rapport de la firme J.P. Cadrin & Ass. Inc., évaluateurs agréés; qui recommande la démolition du bâtiment existant, donc des coûts supplémentaires à évaluer;
- CONSIDÉRANT que l'on ne devrait pas payer comptant, à même le surplus accumulé, pour un tel projet communautaire;
- CONSIDÉRANT qu'une rencontre d'information sera tenue pour expliquer le projet à la population avant d'adopter le règlement d'emprunt;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET RÉSOLU d'acquérir le lot 3 517 852 au montant de 190 000 \$, montant qui sera financé par règlement d'emprunt.

.- Monsieur François Brisson demande le vote.

.- Ont voté pour : Yvan Pinsonneault
Louis Robert
Rhéal Grenier
Larbi Benkaddour

.- Ont voté contre : François Brisson
Jacques Lessard
Odette Ménard

Adopté

RÉSOLUTION 01-009-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – MISE À NIVEAU DU PARC INFORMATIQUE

- CONSIDÉRANT l'embauche de deux nouveaux employés en date du 10 janvier 2011;
- CONSIDÉRANT que l'ordinateur portable de la directrice des services de loisir est désuet;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'avoir un serveur dédié pour la gestion et la sauvegarde des données informatiques;
- CONSIDÉRANT que depuis 2003 aucune mise à niveau n'a réellement été faite

au sein du parc informatique et que depuis la technologie n'a cessée d'évoluer;

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
APPUYÉ PAR M. François Brisson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'inviter trois soumissionnaires pour la mise à niveau du parc informatique;

D'autoriser à cette fin, une dépense maximale de 20 000 \$, telle que prévue au budget 2011.

Adopté

RÉSOLUTION 01-010-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – ÉCHÉANCES DES TAXES 2011

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier
APPUYÉ PAR M. Louis Robert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de fixer l'envoi des comptes de taxes 2011 au 22 février et les échéances applicables au 24 mars, 22 juin et 20 septembre 2011.

Adopté

RÉSOLUTION 01-011-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – PLAN DE FORMATION 2011

CONSIDÉRANT les avantages conférés par l'adhésion à l'organisme lors de l'inscription aux cours de formation, à savoir un tarif préférentiel pour les membres plus un rabais additionnel de 15 % lors de l'inscription à 4 cours ou plus ;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson
APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 415 \$, plus taxes, à l'endroit de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'inscription de Madame Martine Barber, directrice des services administratifs, pour l'année 2011;

D'autoriser les dépenses de 327.25 \$, de 327.25 \$, 327.25 \$ et de 501.50 \$, toutes plus taxes, pour l'inscription de la directrice des services administratifs aux cours de formation de la COMAQ intitulés « Conseils et astuces pour la perception des créances municipales et la vente pour non-paiement de taxes », tenu le 18 février 2011 à Lévis, « Démystifier la fiscalité municipale », tenu les 23 et 24 mars 2011 à Saint-Hyacinthe, « Assurances générales et municipalités », tenu le 8 avril 2011 à Laval et « Le règlement de taxation », tenu le 27 octobre 2011 à Trois-Rivières;

D'autoriser toutes les autres dépenses afférentes auxdites activités.

Adopté

.- Dépôt des rapports du Service des incendies, lesquels font état d'une intervention préventive à l'égard du déclenchement d'un système d'alarme, d'une intervention pour un accident de la route sur le territoire de la municipalité et de trois journées de formations.

RÉSOLUTION 01-012-11

VOIRIE – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL D'ABBOTSFORD

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la résolution numéro 2010-12-19 de la municipalité de Saint-Paul d'Abbotsford demandant de conclure une entente intermunicipale visant le partage du fonds réservé à l'entretien des chemins;

D'organiser une rencontre entre les représentants de la municipalité de Saint-Paul d'Abbotsford et de Ange-Gardien afin d'élaborer et de déterminer les détails, à savoir s'il y a lieu de conclure cette entente; messieurs Rhéal Grenier, Louis Robert et François Brisson et madame Odette Ménard sont délégués à représenter la municipalité à cette rencontre et aux subséquentes si nécessaires.

Adopté

RÉSOLUTION 01-013-11

VOIRIE – ACHAT D'UNE CABINE – TRACTEUR JOHN DEERE

CONSIDÉRANT que le déneigement des trottoirs est effectué par le service des travaux publics;

POUR CE MOTIF:

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 4800.00 \$, plus taxes, pour l'achat d'une cabine avec structure rigide et chauffage à être installée sur le tracteur John Deere de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 01-014-11

RÉSEAU ROUTIER – ENTENTE INTERMUNICIPALE – RADAR PORTATIF

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la maire, Odette Ménard et le directeur général et secrétaire-trésorier, André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale pour la fourniture d'un radar portatif à intervenir entre les municipalités de Ange-Gardien, de Saint-Paul d'Abbotsford et des villes de Marieville et Saint-Césaire.

Adopté

RÉSOLUTION 01-015-11

HYGIÈNE DU MILIEU – SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DES EAUX

CONSIDÉRANT que depuis le 10 janvier dernier, un technicien aux services techniques est à l'emploi de la municipalité, avec entre autre mandat l'opération de la station d'épuration des eaux usées et du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT que ce dernier ne peut être disponible 365 jours par année;

CONSIDÉRANT qu'un service d'urgence doit être instauré en cas de non disponibilité du technicien;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de retenir les services du plus bas soumissionnaire, la firme Simo, pour un service d'urgence au taux de 210 \$ / par appel ne dépassant pas 3 heures et au taux de 65 \$ / l'heure pour les heures supplémentaires et au taux régulier de 48 \$ / l'heures plus 30 minutes de transport lors d'un remplacement régulier.

Adopté

RÉSOLUTION 01-016-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – ÉTUDE PRÉLIMINAIRES POUR LES EAUX USÉES DU LAC BLEU

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accusé réception de l'étude préliminaire pour les eaux usées du Lac Bleu présentée par le Groupe Poly-Tech;

D'organiser une rencontre avec les citoyens et les citoyennes du Lac Bleu afin de leur présenter cette étude et discuter des meilleures solutions possibles.

Adopté

RÉSOLUTION 01-017-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – ADHÉSION À LA COMBEO 2011 ET FORMATION

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 430 \$, plus taxes, à l'endroit de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'inscription de Madame Patricia Debel, directrice des services techniques, et de Monsieur Martin Deshaies, technicien aux services techniques, pour l'année 2011;

D'autoriser, au surplus, une dépense et un paiement de 450 \$, plus taxes, à l'endroit de la Fédération québécoise des municipalités pour l'inscription du technicien aux services techniques à la formation «Le rôle de l'officier municipal», et des dépenses et des paiements de 450 \$ et 550 \$, plus taxes dans les deux cas, respectivement pour l'inscription de la directrice des services techniques à la formation «Les droits acquis» auprès de la Fédération québécoise des municipalités et pour son inscription au congrès de la Corporation des officiers municipaux, des bâtiments et de l'environnement du Québec auprès de cette dernière;

D'autoriser toutes les autres dépenses afférentes à ces activités.

Adopté

RÉSOLUTION 01-018-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – COUPE D'ARBRES RUE SAINT-GEORGES

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 175 \$ à l'endroit du propriétaire du 248, rue Saint-Georges pour l'émondage d'un arbre dû à la réparation d'un luminaire par la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 01-019-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - EMBELLISSEMENT

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ pour l'achat, la préparation et l'installation de fleurs et végétaux, telle que prévue au budget 2011.

Adopté

RÉSOLUTION 01-020-11

LOISIR ET CULTURE – TABLE DU LOISIR ESTIVAL

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 75 \$, plus taxes, pour l'inscription de la directrice des services de loisir à la Table du loisir estival;

D'autoriser toutes les autres dépenses afférentes à cette activité.

Adopté

RÉSOLUTION 01-021-11

LOISIR ET CULTURE – LOGICIEL DE GESTION EN LOISIR

CONSIDÉRANT le nombre grandissant des inscriptions aux activités de loisirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le fournisseur du logiciel informatique de la municipalité offre un module de loisir compatible;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour
APPUYÉ PAR M. François Brisson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 841.28 \$, taxes incluses, pour l'achat du logiciel Activitek de PG Solutions incluant deux mises en route, la formation, le soutien technique et l'hébergement annuel.

Adopté

RÉSOLUTION 01-022-11

LOISIR ET CULTURE – PROGRAMMATION DU PLAISIR D'HIVER

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la programmation présentée par la directrice des services de loisir pour l'activité de Plaisir d'hiver prévue pour le 4 février prochain;

D'autoriser à cet effet, une dépense maximale de 3 300 \$, telle que prévue au budget 2011.

Adopté

RÉSOLUTION 01-023-11

LOISIR ET CULTURE – DEMANDE D'APPUI DE LA MAISON DE LA CULTURE DU CŒUR DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIÉRANT la présentation des projets prévus pour la période 2011-2012 de la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer la Maison de la culture du Cœur de la Montérégie dans l'organisation de ses projets culturels ainsi que pour son développement à long terme.

Adopté

RÉSOLUTION 01-024-11

CENTRE RÉCRÉATIF – GESTION DES SALLES – LOCATION ET TARIFICATION

CONSIDÉRANT le besoin pour les bureaux de se munir d'une salle de rencontre et d'un local de rangement;

CONSIDÉRANT que la salle 1 petite est louée seulement durant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs de location de salles afin d'avoir une équité entre les dépenses d'ouverture et d'entretien versus les revenus de location;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'abolir la possibilité de location pour la salle numéro 1 petite

afin de lui conférer une vocation de salle de rencontre pour les besoins de l'hôtel de ville et de local de rangement;

D'augmenter le tarif de chacune des locations de salle de 25 \$ et d'abolir le tarif préférentiel pour certains commerces et industries;

De réitérer la politique d'attribution des salles par tirage, à être effectué le 4 mars 2011, en fonction des demandes reçues pour la veille, la journée et le lendemain des Fêtes de Noël et du Nouvel an, en limitant les demandes à une seule par famille et/ou groupe par laquelle plusieurs choix peuvent être effectués, et ce en accordant préférence aux contribuables de la municipalité.

Adopté

OUVERTURE DE LA 2^{ème} PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 HEURES 55

La deuxième période de questions a permis de discuter de plusieurs sujets :

- Est-ce que le terrain de J.A. Mercure inc. est contaminé?

Selon les informations obtenues du vendeur, le terrain n'est pas contaminé. Le vendeur nous a d'ailleurs précisé qu'une étude avait été effectuée et que les spécialistes confirment que le terrain n'est pas contaminé.

- Pourquoi acheter le terrain de J.A. Mercure inc. avant d'en acheter un dans le secteur du Lac Bleu qui permettrait l'implantation d'un parc et une meilleure accessibilité à cette zone?

Madame la maire rappelle la consultation publique qui a eu lieu en mars dernier et au cours de laquelle les participants s'étaient prononcés en faveur de l'acquisition d'un terrain par la municipalité pour développer le côté sportif et culturel de la municipalité. D'où la proposition d'acheter le terrain de J.A. Mercure inc. en premier. En ce qui concerne le terrain disponible du Lac Bleu, des vérifications sont à faire, pour s'assurer que l'achat du terrain n'oblige pas par la suite la municipalité à devenir propriétaire du Lac. Monsieur Larrivée souligne que la municipalité a déjà donné son appui à un tel projet lors de la présentation faite le 7 octobre 2010. Il est alors souligné que la municipalité était d'accord pour regarder des projets pour mettre en valeur cet environnement, mais qu'aucun accord d'achat ou autre n'avait été donné sans avoir pris connaissance d'un projet global. Il est alors souligné que de toute façon, la municipalité risque bien de devenir propriétaire du lac malgré le fait que ce n'est pas son désir. En effet, lors du décès d'un propriétaire, si les héritiers refusent une propriété, elle devient automatiquement un bien sans maître et c'est alors l'État ou la municipalité qui en devient automatiquement propriétaire. C'est un point qui reste à éclaircir.

- Monsieur Pinsonneault demande à ce que la liste des permis soit remise à l'ordre du jour des séances publiques.

FIN DE LA PÉRIODE DE QUESTION À 22 HEURES 22

RÉSOLUTION 01-025-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance à 22 h 31.

Adopté

Odette Ménard, maire

Martine Barber, secrétaire d'assemblée